



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE D'ARLES**

**Bureau des étrangers,  
de la réglementation et de la sécurité**

affaire suivie par : S.D

courriel : [sp-arles-asl-polgen@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:sp-arles-asl-polgen@bouches-du-rhone.gouv.fr)

## **DOCUMENTS À FOURNIR POUR DEMANDER UNE ATTESTATION DE DÉLIVRANCE INITIALE D'UN PERMIS DE CHASSER VIA DEMARCHE.NUMERIQUE.GOUV.FR**

### **◆ REMARQUES LIMINAIRES :**

Dans le cadre de l'instruction des demandes de duplicata de permis de chasser perdus, volés ou détériorés, lorsque le demandeur a obtenu son permis de chasser par une préfecture ou une sous-préfecture entre 1975 et 2009, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sollicite une « ATTESTATION DE DÉLIVRANCE INITIALE DE PERMIS DE CHASSER » qui doit être établie par la préfecture ou la sous-préfecture concernée, et transmise à l'administré qui en fait la demande.

Les personnes ayant obtenu un permis de chasser **par la sous-préfecture d'Arles (13200) entre 1975 et 2009**, peuvent déposer leur demande d'attestation de délivrance initiale et la récupérer par voie numérique via :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/sparles-attestations-initiales-permis-chasser>

Il appartient ensuite au demandeur de transmettre l'attestation ainsi délivrée, accompagnée d'un dossier complet, aux services de l'OFB afin d'obtenir le duplicata de son permis de chasser, à l'adresse suivante :

Office Français de la Biodiversité  
Unité du permis de chasser – BP 20 – 78612 LE PERRAY EN YVELINES cedex

### **◆ DOCUMENTS À PRODUIRE \*:**

- Justificatif d'identité en cours de validité recto-verso (CNI ou passeport),
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- *Facultatif* – une demande écrite sur papier libre comportant le numéro ou la copie de votre permis de chasser

*\* Ces documents sont demandés dans le cadre de la demande d'attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser.*

*Pour connaître les éléments à fournir dans le dossier de demande de duplicata de permis de chasser à destination de l'OFB, veuillez consulter le site : <https://permischasser.ofb.fr>*